

Je suis certain que le ministre prendra la parole pour dire que le gouvernement interviendra seulement si cela s'avère nécessaire, ce qui peut signifier qu'il ne s'en mêlera pas du tout s'il devait y avoir un organisme provincial. Je sais bien que les organismes provinciaux ne s'occupent pas du commerce international parce qu'ils ne sont pas habilités à légiférer sur les prix, les services de commercialisation et ainsi de suite. Ce que je voudrais, c'est l'assurance qu'une fois établi, ce conseil géant sera contrôlé par les producteurs. Je vais me rasseoir dans un moment, monsieur l'Orateur, afin de donner au ministre l'occasion de répondre. J'aimerais l'entendre dire que cet organisme sera composé d'agriculteurs qui pourront administrer leurs propres affaires, tout comme ils l'ont fait avec les offices provinciaux de commercialisation.

**L'hon. M. Olson:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** La parole est au ministre de l'Agriculture.

**L'hon. M. Olson:** Monsieur l'Orateur, que le député soit rassuré, au début, le gros des membres du Conseil, surtout pour ce qui est des groupes de produits, seront choisis parmi les membres des offices provinciaux actuels.

**M. Bigg:** En gros, disons que les mots «au début» n'ont rien de précis. Nous rédigeons une loi et je voudrais lire noir sur blanc que les cultivateurs pourront administrer leurs propres affaires. Je voudrais que cette disposition entre dans une déclaration des droits des cultivateurs. Bien rédigée, la mesure pourrait être une déclaration des droits des cultivateurs mais, autrement, elle pourrait être la négation complète de tous leurs droits. Ce sont les aspects qui me préoccupent quand je lis le bill. Je ne suis qu'un député sur 265. J'ai déjà déclaré à la Chambre que je n'aime pas le bill parce que ni moi ni mes mandants ne croyons qu'il permet aux agriculteurs de gérer leurs propres affaires. Je ne trouve rien dans le bill qui le garantisse.

• (4.30 p.m.)

Ils ont eu beaucoup de peine à se mettre d'accord. Je fais allusion ici aux agriculteurs ou aux travailleurs individuels, agents libres de leur propre chef. Il est difficile de faire l'unanimité entre eux et de les persuader de renoncer à leur liberté individuelle au sein de leur propre groupe, mais leur demander de renoncer complètement à leur liberté en

[M. Bigg.]

faveur d'un groupe qu'ils n'ont pas choisi est trop leur demander et est trop dictatorial.

Je ne trouve rien dans ce bill, et je l'ai lu soigneusement en entier, qui indique que ces gens auront le droit de choisir les directeurs de ce Conseil. Je pourrais accepter cette disposition du bill si le président n'était qu'un bureaucrate sans droit de vote, comme notre Orateur, et n'était là que pour s'assurer que tout se passe normalement pendant que les membres règlent leurs problèmes.

Laissons à ces agriculteurs le soin d'élire leurs propres administrateurs. Je découvre dans ce bill beaucoup plus qu'un simple aspect administratif. J'y trouve rien moins que le droit d'imposer sans représentation, et l'impôt pourrait certes se révéler très onéreux. Les taxes comprennent l'ensemble des frais d'administration de ce Conseil, les frais de déplacement, et les traitements de gens que ces agriculteurs n'élisent même pas. Peut-on imaginer que le syndicat agricole de l'Alberta permette à un organisme extérieur de fixer la rémunération de son président ou ses frais de déplacement, alors qu'il parcourt le monde pour se perfectionner de façon à être un meilleur président pour le syndicat agricole? S'ils l'envoient au Japon à la recherche de meilleurs débouchés pour écouler ses produits, ils devraient au moins avoir le droit de choisir cette personne. Or, s'il a le pouvoir, si je comprends bien le bill, d'établir son propre traitement et celui de son personnel, et de fixer les frais de déplacement de son personnel, de gens qu'il n'a même pas choisis, je soutiens qu'il s'agit d'imposition sans représentation.

Il est plutôt banal d'évoquer le «Tea Party» de Boston, mais voilà comment la Grande-Bretagne a perdu l'immense colonie des États-Unis. Elle taxait sans représentation, quoique je n'y voie pas la seule raison pour laquelle la colonie a rompu ses liens. Néanmoins, c'est une chose qui entraîne la sécession et l'isolement. Aujourd'hui, les habitants de l'Ouest sont de mauvaise humeur et ils n'aiment pas l'idée que des inconnus leur dictent leur conduite. Si nous sommes négligents, ils nous classent parfois dans cette catégorie. On se demande: «Quelle est cette bande à Ottawa qui permet qu'on nous taxe sans que nous n'ayons rien à dire? Qui sont ceux-là qui créent un conseil pour diriger notre commercialisation et qui ne nous donnent pas le droit d'exposer nos vues?»

J'ai sous les yeux un document plutôt inoffensif, où l'on dit que nos intentions sont toutes bonnes, qu'au début nous sommes prêts à tout faire pour plaire aux cultivateurs, mais